

Axe n°1	Autonomie et résilience du territoire
Objectif	1.1. Les propriétaires fonciers ne spéculent plus et mettent à disposition leurs terres en friche pour l'installation et la diversification
Action 1 – Réaliser une veille foncière avec les Veilleurs de Terres sur 5 nouvelles communes	
Contexte et problématique	
<p>Les États Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durables (EGAAD) portés par le Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault et l'UMR Innovation de l'INRAE, ont fait apparaître de nombreux constats sur le territoire en matière d'agriculture et d'alimentation. Ce grand temps de concertation a été mené en 2019 avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, agriculteurs, entreprises, structures d'accompagnement agricole, élus etc...) et a notamment fait ressortir que l'offre en produits locaux sur le territoire est insuffisante par rapport à la demande. Il a également mis en avant une difficulté d'accès au foncier, liée notamment à la forte pression foncière et aux phénomènes de spéculation qui agissent sur la plaine viticole du Pays Cœur d'Hérault. Des leviers ont été identifiés pour répondre à ce constat : en effet, en se basant sur le recensement des friches fait par la DDTM en 2019, le Pays Cœur d'Hérault comporte 6107 ha de friches agricoles¹, soit 10% de la SAU. La moitié de ces friches agricoles présenteraient un bon potentiel agronomique et d'irrigation. Ce premier diagnostic est à affiner et compléter pour accompagner au mieux les porteurs de projets agricoles et les collectivités pour mettre en place une véritable politique de reconquête des friches agricoles.</p> <p>Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par le Pays Cœur d'Hérault a émergé en 2021 suite aux EGAAD et porte un axe intitulé « accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification ». La gouvernance du PAT est partagée et concertée et tend à associer au maximum les habitants du territoire. C'est en ce sens et en travaillant en partenariat avec l'association Terre de Liens que les groupes de citoyens Veilleurs de Terres ont émergé en 2022. Le Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault a grandement contribué à l'impulsion de cette démarche également.</p> <p>L'association Terre de Liens présente une expertise en matière de préservation à long terme des terres agricoles et accompagne depuis plus de 10 ans les territoires et les collectivités dans leur projets de relocalisation de l'alimentation. Des expériences similaires de veille foncière citoyenne ont été menées notamment en Ile de France et en Picardie.</p> <p>La SAFER Occitanie, est un autre partenaire du PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault sur ce sujet, via le déploiement de l'application Vigifriche. Il s'agit d'un outil collaboratif de repérage des friches agricoles.</p> <p>Les groupes de Veilleurs de Terres rassemblent des citoyens motivés pour protéger les terres agricoles de leur territoire. Ces groupes ont pour vocation d'aller directement sur les parcelles en friche et d'y réaliser des observations. Habitant le territoire, les Veilleurs de Terres sont bien placés pour collecter les informations nécessaires à l'identification des friches situées autour de chez eux.</p>	

¹ « Une friche agricole est une terre agricole, auparavant exploitée qui est aujourd'hui à l'état d'abandon depuis au moins trois ans. Elle est dans un état transitoire où une végétation spontanée s'y développe et tend à évoluer à terme vers un milieu forestier. », Geo Data Gouv, 2020 : <https://geo.data.gouv.fr/fr/datasets/bb54485a82957f366f5655e2af3333a9275f45bb>

Les observations réalisées sont intégrées à une base de données qui permet d'orienter les éventuels aménagements de ces parcelles : installation d'un porteur de projet agricole, jardins familiaux, etc. Cela sans oublier que les friches sont d'importants réservoirs de biodiversité et sont des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales. Il est donc nécessaire de conserver certains espaces stratégiques en friches pour maintenir cette biodiversité. Les Veilleurs de Terres peuvent également **communiquer aux communes concernées la présence de ces friches et initier un dialogue territorial** (en s'appuyant des chargés de mission qui réalisent l'animation technique de ce groupe citoyen) pour faire vivre ces données.

Depuis 2 ans, l'**animation technique** et le suivi du projet au long cours est assuré par la chargée de mission foncier agricole du Sydel Pays Cœur d'Hérault (co-animatrice du PAT) et un chargé de mission de l'association Terre de Liens Languedoc-Roussillon : ils sont les points d'appui des Veilleurs de Terres, établissent le calendrier, animent les réunions, facilitent les prises de contact, rédigent les comptes rendus et contribuent aux éléments de communication, etc.

Les résultats de ce projet sur les deux premières années sont les suivants :

- 44 Veilleurs de Terres recensés début 2024 (habitant 16 communes du territoire)
- Sept communes visitées (Aspiran, Le Bosc, Lodève, Saint Guiraud, Nébian, Poujols et Le Pouget)
- Six communes visitées par la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault (co-animatrice technique du groupe) pour un pré-repérage (Cabrière, Paulhan, Aniane, Olmet et Villecun, Le Puech et La Boissière)
- Deux communes intégrées dans un dialogue territorial avancé (Le Pouget, Le Bosc) : mise en lien entre élus, techniciens, propriétaires privés de friches, en partenariat avec la SAFER Occitanie
- 40 ha de friches explorées et qualifiées
- 30 ha sont identifiés comme exploitables

À ce jour, il n'y a pas encore de projet d'installation sur les friches agricoles, mais la démarche, encore récente, s'inscrit dans un temps long. Elle a permis toutefois d'initier sur certaines communes des échanges avec les élus et habitants sur la relocalisation de la production alimentaire, et des échanges avec des agriculteurs installés (départ en retraite, projet de diversification...). C'est la mise en musique d'un véritable dialogue territorial qui dépasse la question des friches !

La suite de ce projet se découpe en deux temps : **établir un dialogue territorial** avec les 7 communes déjà visitées, **valoriser les données récoltées** par les Veilleurs de Terres pour **analyser les capacités d'actions sur les parcelles identifiées comme exploitables**, continuer à **former** et **féderer** le groupe existant.

Le deuxième temps est celui de l'action qui s'inscrit dans l'appel à projet Coopération : **réaliser une veille foncière via le groupe Veilleurs de Terres allant jusqu'à un dialogue territorial concret avec 5 nouvelles communes** du territoire du Pays Cœur d'Hérault.

Description de l'action

Périmètre choisi

Communal (5 commune du Pays Cœur d'Hérault)

L'action envisagée ici serait d'animer à nouveau le groupe Veilleurs de Terres en ciblant 5 nouvelles communes pour la veille foncière.

En amont de l'action, courant de l'année 2024, un travail de pré-sélection des communes à cibler sera effectué par la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault. Les communes concentrant des friches à fort potentiel agronomique, à potentiel d'irrigation, ou identifiées comme de potentielles surfaces pastorales seront prioritaires. Il s'agira également de répartir les communes ciblées de sorte à ce que chaque Communauté de Communes soit représentée (3 Communautés de Communes au sein du Pays Cœur d'Hérault).

Une fois cette phase d'étude réalisée, la phase opérationnelle pourra être entamée, et c'est dans cette phase qu'entre l'action 1.

Il s'agira de :

- **Co-animer des formations** auprès des Veilleurs de Terres avec la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault pour renforcer l'autonomie du groupe pour les visites des friches des 5 nouvelles communes (rappel des règles de confidentialité, de l'utilisation de la fiche de repérage de friches, les règles judiciaires concernant les parcelles privées). Si de nouveaux Veilleurs de Terres rejoignent le groupe, il s'agira également de réaliser une formation d'accueil.
- **Co-animer des sorties terrain** pour apprendre aux Veilleurs de Terre à collecter les bonnes informations
 - Localisation de la parcelle
 - Stade d'enfrichement ou état de la parcelle si cela n'est plus une friche (cultivée ou pâturée)
 - Caractère inondable
 - Accessibilité (voirie, eau, électricité)
 - Topographie
 - Bâti présent
 - Sol et pierrosité
 - Exposition
- **Préparer les sorties terrains autonomes** (repérage cartographique des friches et mise en forme simplifiée sur une carte, envoi des cartes à la bénévole référente)

Les Veilleurs de Terres doivent également être en mesure d'expliquer la démarche aux personnes rencontrées lors de leurs observations. Une fois que les citoyens ont visité les parcelles, ils doivent renseigner les informations sur les supports fournis par les animateurs techniques.

- La chargée de mission foncier agricole, co-animatrice technique, s'occupe ensuite d'entrer ces données dans la base de données globale

Il conviendra ensuite, une fois les informations capitalisées :

- De **mettre en valeur les friches repérées**, de **produire des documents de communication** sur les actions réalisées
- **Animer la mise en lien avec les élus** des communes et le travail réalisé par les Veilleurs de Terres pour **instaurer un dialogue territorial** avec eux et **discuter des possibilités d'actions sur les friches identifiées comme exploitables**.

Des réunions annuelles sont à prévoir pour faire le bilan des actions avec le groupe Veilleurs de Terres, faire évoluer la démarche avec les citoyens, répondre à leurs questions, définir leurs besoins etc...

Mise en œuvre

Calendrier

Courant 2024 : phase d'étude pour sélectionner les 5 nouvelles communes cibles pour l'action Veilleurs de Terres

Fin 2024 – 1^{er} trimestre 2025 : lancement de la phase opérationnelle

- Réunion de relance de l'animation du groupe (présentation des objectifs, des communes ciblées, des friches à visiter, définition des groupes de repérage et répartition selon les communes)
- 1 formation terrain
- Préparation des sorties terrains pour chaque groupe

2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2025 : visites en autonomie, capitalisation des informations récoltées + début de la valorisation des données pour la communication

4^{ème} trimestre 2025 : 2^{ème} formation terrain, réunion bilan annuelle (les élus pourront être conviés)

1^{er} et 2^{ème} trimestre 2026 : visites en autonomie, capitalisation des informations + mise à jour des documents de communication avec les nouvelles données

3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2026 : mise en œuvre de du dialogue territorial, animation de réunions avec les élus, discussion sur les actions envisageables sur les friches identifiées comme exploitables, réunion bilan annuelle

Animation interne ?

Oui (50% de l'action)

Prestation mobilisée ?

Oui (50% de l'action)

Autres acteurs concernés / Partenaires

Terre de Liens, SAFER Occitanie

Etudes et diagnostics préalables

Ciblage des communes sur la base de la cartographie existante et des pré-repérage effectués

Coût prévisionnel (HT)

Devis en cours

<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre de nouvelles communes visitées par les Veilleurs de Terres Nombre d'hectares de friches exploitables identifiés Nombre de sorties terrains effectuées Nombre de Veilleurs de Terres Nombre de formations effectuées Nombre de réunion d'animation du groupe effectuées Nombre de dialogue territoriaux engagés avec les communes</p>
<p>Compétences requises pour la prestation</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Compétences techniques sur le foncier agricole, le repérage de friches (outils fonciers) - Compétences sur l'installation et la transmission agricole - Avoir déjà animé des collectifs citoyens est un plus - Avoir des bases de données de cédants et / ou repreneurs pour faciliter l'action dans le dialogue territorial et venir compléter les capacités d'action de la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault 	